



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 25 octobre 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.5

7^{ème} MODIFICATION DU POS DE BELBERAUD

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre à huit heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix-huit octobre deux mille treize.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
CARASSOU Stéphane COQUART Dominique COTELLE Thierry FRANCHINI Paul HARDY Isabelle	MERONO Claude RAYNAL Claude SANCHEZ Francis THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FOURNIER Denis GIL Danielle	MOIREZ-CHARRON Alain VALETTE François-Régis LAVIGNE Christian (non votant)
MURETAIN	
DUFOUR Claude	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
COLLEGE DES COMMUNES	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

GARRIC Amapola, représentée par M. RAYNAL
MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER

Délégués titulaires excusés

BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-Louis
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COHEN Pierre
COLL Jean-Louis
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond

DUHAMEL Thierry
ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FEDOU Maxime
GERMAIN Louis
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
GUILLOT René
LANGE Régine
LOZANO Guy
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri

MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
MONTAGNER Guy
MORIN Etienne
MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
REME Jean-Michel
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
SYLVESTRE Arlette

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETTA Jean-Baptiste

CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre
DAUVEL Philippe
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GEIL-GOMEZ Sabine

LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 20	Votants : 22
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 22

Par courrier en date du 27 septembre 2013, la commune de Belberaud a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de 7^{ème} modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), avant ouverture de l'enquête publique. La commune de Belberaud est située au sein du territoire de développement mesuré.

Le projet de modification a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation (1,4 ha) d'une zone 2NA « Mandille » située en continuité du noyau villageois et concernée par un pixel mixte, en créant une zone 1NA destinée à l'accueil d'habitat ;
- la création d'une servitude de mixité sociale (article L.123-1-5-16° du Code de l'urbanisme) imposant pour les opérations à vocation principale d'habitat de plus de 500 m² de surface de plancher, la réalisation de 20% minimum de logements locatifs sociaux ;
- la mise à jour du règlement des zones 1NA.

Au regard du SCoT, le SMEAT relève :

- que la densité permise par le règlement de cette zone ainsi que les objectifs (15 logements par hectare) énoncés dans la notice de la modification du POS, correspondent à la densité recommandée par le SCoT en noyau villageois ;
- que le nombre de pixels ouverts sur cette commune resterait inférieur à 50 % ;

Cette modification du POS n'appelle donc pas d'observation.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de modification du POS de Belberaud.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Madame le Maire de Belberaud et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 5 novembre 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN